



Le directeur académique des services de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du Gers

Arrêté

Division des affaires générales et
financières

Olivier Dupré
Chef de division
Conseiller de prévention

Téléphone
05 67 76 51 45
Fax
05 67 76 51 97
Courriel
daf32@ac-toulouse.fr

10 place Jean David
32000 Auch

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2001-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté de la directrice académique des services de l'éducation nationale du 15 janvier 2015 fixant le nombre de représentants du personnel par organisation syndicale ;

Vu le décret du 3 août 2018 portant nomination de Monsieur Mathieu BLUGEON en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Gers à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

Vu l'arrêté en date du 10 juillet 2014 portant nomination, détachement et classement de Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Gers ;

Vu le procès verbal d'installation de Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ en date du 1^{er} août 2014 ;

Vu le scrutin des élections professionnelles du 06 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté rectoral du 09 janvier 2019 fixant les sièges attribués aux organisations syndicales.



Sont nommés au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental du Gers :

Article 1^{er}

Monsieur Mathieu BLUGEON, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Gers.

Article 2

Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Gers.

Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental du Gers :

En qualité de membres titulaires :

sur proposition de la FSU :

Madame Christine JULIEN – professeur de lycée
Madame Ariane BRAYER - professeur des écoles
Monsieur Jocelyn PETIT - professeur de lycée
Madame Fabienne VAYRETTE - professeur des écoles

sur proposition de l'UNSA Éducation :

Monsieur François CHAZELAS - professeur des écoles
Monsieur Ernest PIETRANICO - principal adjoint

sur proposition de la FNEC FP FO :

Monsieur Richard TANCOGNE - personnel administratif

En qualité de membres suppléants :

sur proposition de la FSU :

Madame Estelle ARIES - professeur des écoles
Madame Mariana BARIC - professeur des écoles
Madame Marie José CLAMOUR - AESH
Madame Emmie SERVANT - professeur des écoles

sur proposition de l'UNSA Éducation :

Madame Marie-Françoise MAILHAC – gestionnaire
Madame Martine HERON - professeur des écoles

sur proposition de la FNEC FP FO :

Madame Frédérique LASJAUNIAS - professeur des écoles



Assistent au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental du Gers :

3/3

Monsieur DIAZ Jacques, Docteur, médecin de prévention
Monsieur LAVEILHÉ Daniel, inspecteur santé et sécurité au travail
Madame BARRAU Gisèle, conseillère de prévention académique
Monsieur DUPRE Olivier, conseiller de prévention départemental
Monsieur TIZON Cédric, assistant de prévention de la DSDEN
Madame PALANQUE Christiane, secrétaire administrative du CHSCT

Article 3

Monsieur le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Auch, le 21 janvier 2019

Pour la rectrice, et par délégation, le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du Gers

Mathieu BLUGEON